

# INFOS VAL d'OISE

**TRES IMPORTANT**

Circulaire N°025/17/18-ga/il

Herblay, le 16 Novembre 2017

**CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS OFFICIELLES  
ORGANISEES PAR LA F.F.J.D.A. OU UN DE SES ORGANISMES  
TERRITORIAUX : (comité départemental- ligue- ...)**

- Mises à jour le 16/11/2017 -

Bonjour,

Ce document a pour but de rappeler à tous les acteurs et actrices du judo Val d'Oisien (dirigeant et professeurs) les impératifs à respecter concernant les inscriptions et participations aux compétitions officielles. Toutes les informations données s'appuient sur les textes officiels de la saison 2017-2018 (consultables sur le site ffjudo.com dans le sous-menu « LA FEDERATION », et dont vous trouverez quelques extrait dans ce document;

**POUR DES RAISONS EVIDENTES D'ORGANISATION, DE RESPONSABILITES ET D'ASSURANCES, IL EST IMPERATIF QUE TOUS LES CLUBS, LEURS DIRIGEANTS ET PROFESSEURS RESPECTENT CES CONDITIONS, POUR QUE LA COMPETITION PUISSE SE DEROULER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POUR TOUS.**

**Les objectifs étant de :**

- Eviter les passeports sportifs irréguliers (non validé, nombre de licences insuffisant, grade non actualisé)
- Peser les compétiteurs et compétitrices dans le délai prévu et dans de bonnes conditions pour les combattants et pour l'organisation
- D'effectuer les tirages au sort le plus rapidement possible après les pesées pour pouvoir démarrer la compétition au plus vite
- Prévoir suffisamment de postes de pesée, de surface de combats, d'intervenants (commissaires sportifs et arbitres et autres) par rapport au nombre de judokas engagés pour que la compétition se déroule correctement.

**EXTRAITS DES TEXTES OFFICIELS FAISANT REFERENCE**  
**aux pesées et contrôle des documents officiels:**

**TIRAGE AU SORT (text Off 2017-2018 p.18)**

2) Tirage au sort

**a) Modalités**

Le tirage au sort doit être effectué au lieu et date précisés par circulaire et devant les délégués.

Seuls les noms des combattants confirmés par le responsable et possédant les pièces nécessaires seront tirés au sort.

Le tirage au sort commencé, aucun nom ne pourra être ajouté sur les listes des engagés présents.

→ ***Ce qu'il faut en retenir :***

- Aucun retardataire ne pourra être pesé et rajouté dès lors que le tirage au sort aura commencé.
- Tout judoka ne présentant pas les documents officiels nécessaires (passeport sportif et autres) avant la fin de pesée ne pourra être pesé et pris en compte pour le tirage au sort.

**PESEES ET CONTROLE DES PASSEPORTS (text Off 2017-2018 p.18)**

1) Pesées et contrôles

La durée de la pesée officielle sera précisée par circulaire pour chaque compétition. Les combattants devront être au poids à la fin du temps imparti à la pesée. Si des balances de contrôle sont mises à disposition des combattant(e)s pendant la durée officielle, une seule pesée officielle peut être appliquée.

Le contrôle des passeports judo validés et des certificats médicaux sera effectué avant ou en même temps.

Aucune tolérance ne poids ne sera admise.

Les combattant(e)s majeur(e)s seront pesé(e)s en sous-vêtement, voire nu(e)s à leur demande, dans un local aménagé à cet effet. Les judoka mineur(e)s ne sont pas autorisés à se peser nus.

Pesée des masculins mineurs

Les judoka mineurs masculins se présenteront sur la balance officielle en sous vêtement (une tolérance de 100 g sera admise).

Pesée des féminines mineures

Les judoka mineures féminines se présenteront sur la balance en sous-vêtement et en tee-shirt (une tolérance de 100 g sera admise).

Les ateliers de pesée ne sont pas mixtes (combattants et commissaires sportifs). Leurs accès sont réservés uniquement aux combattants et à l'organisation.

→ ***Ce qu'il faut retenir :***

- Les judokas mineurs doivent se peser en sous-vêtements
- Pas de tolérance de poids sauf pour les mineurs
- Aucun parent autorisé dans les salles de pesée
- Les professeurs ou accompagnants doivent respecter la NON-MIXITE dans les salles de pesée

# CATEGORIES

## CADETS – JUNIORS - SENIORS

### CONDITIONS D'ENGAGEMENT POUR LES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES SENIORS:

SENIORS 1ère, 2ème et 3ème division. (texte Off 17-18 p.29, 30, p31,39, )

JUNIORS 1ère, 2ème et 3ème division. (texte Off 17-18 p.32, 33, )

CADETS 1ère, 2ème division ET « ESPOIRS ». (texte Off 17-18 p.34,35, 40, )

#### 5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition. **Se référer au règlement intérieur de la FFJDA annexe 7 – règlement médical – article 8.**

## CATEGORIE MINIMES

### CONDITIONS D'ENGAGEMENT POUR LES SELECTIONS, CHAMPIONNATS INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES MINIMES

(text Off 17-18 p.42)

#### 4 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture orange minimum
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition. **Se référer au règlement intérieur de la FFJDA annexe 7 – règlement médical – article 8.**

# CATEGORIE BENJAMINS

## CONDITIONS D'ENGAGEMENT POUR LES SELECTIONS, CHAMPIONNATS INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES BENJAMINS (texte Off 17-18 p.42)

### **5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL**

- Ceinture jaune orange minimum.
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition.

**Se référer au règlement intérieur de la FFJDA annexe 7 – règlement médical – article 8.**

# **INSCRIPTION OBLIGATOIRE DES JUDOKAS AUX COMPETITIONS OFFICIELLES SUR L'EXTRANET FEDERAL :**

Les circulaires et le calendrier sportif 2017-2018 du comité du Val d'Oise indiquent les compétitions pour lesquelles les inscriptions sur l'Extranet Fédéral sont obligatoire.  
L'inscription aux compétitions officielles se fait en plusieurs étapes :

## **1<sup>ère</sup> ETAPE**

**- INSCRIPTION SUR L'EXTRANET FEDERAL DES JUDOKAS  
OU DE L'EQUIPE SUSCEPTIBLES DE PARTICIPER A LA  
COMPETITION  
AVANT LA DATE LIMITE (environ 2 jours avant la date de  
l'évènement)**

Pour information, chaque club peut paramétrer des comptes d'utilisateurs supplémentaires pour d'autres personnes pour que celles-ci (le ou les professeurs concernés par exemple puissent directement inscrire leurs élèves aux compétitions)

## **2<sup>ème</sup> ETAPE**

**2 - DESINSCRIPTION SUR L'EXTRANET FEDERAL DES  
JUDOKAS OU DE L'EQUIPEDEJA INSCRITS QUI  
FINALEMENT NE PARTICIPERONT PAS A LA  
COMPETITION  
AVANT LA DATE LIMITE (environ 2 jours avant la date de  
l'évènement)**

# CONDITIONS NECESSAIRES POUR POUVOIR PROCEDER A DES INSCRIPTIONS PAR EXTRANET

- Le club doit avoir un identifiant et un mot de passe pour se connecter au compte extranet de son club
- Les judokas à inscrire doivent être licencié.
- Le judoka doit être apte à la pratique du judo en compétition. C'est à la personne en charge des prises de licence de l'indiquer (« Sportif en compétition » ou « Questionnaire – Sportif ») . IL est possible de le modifier en cours de saison.
- Le judoka doit avoir une date de naissance qui correspond à la catégorie d'âge concernée.
- Le judoka doit avoir le grade minimum requis pour la compétition. IL est possible de le modifier en cours de saison.

## **RAPPEL**

### **CONCERNANT L'ACCES AUX COMPETITIONS OFFICIELLES INDIVIDUELLES**

**Le fait de réussir à inscrire un judoka à une compétition par l'extranet fédéral signifie pour l'organisation que :**

- Le judoka est bien licencié **pour la saison en cours SEULEMENT** et donc n'a pas forcément besoin du timbre licence ou attestation de licence de la saison en cours lors de la pesée.
- Le judoka est en règle au niveau du certificat médical \*\*, le dirigeant lui ayant pris sa licence l'ayant mentionné après vérification (« Sportif en compétition » ou « Questionnaire sportif »), et donc n'aura pas besoin de le présenter à la pesée

**A son arrivée à la compétition,** le Judoka compétiteur devra se présenter à la pesée muni d'un :

**- Passeport Sportif Officiel validé par :**

- le Comité DEPARTEMENTAL. Si c'est un passeport ADULTE
- le CLUB, Si c'est un passeport JEUNE

Le passeport devra impérativement contenir,

→ En première page :

- la photo d'identité du judoka sur laquelle doit être apposée le tampon du comité départemental (pour les passeport adulte) ou le tampon du club (pour un passeport jeune)

→ à la page des grades :

- la date d'obtention du dernier grade obtenu et la signature et numéro de diplôme de l'enseignant

→ à la page des vignettes ou timbres licence :

- le timbre licence de la saison en cours \*
- un timbre licence d'une saison précédente \*

**En cas de dépôt du passeport pour l'homologation d'un grade,** demander une attestation de dépôt de passeport au comité. Cet attestation fera office de passeport, mais il est préférable d'y joindre une pièce d'identité ou photocopie pour justifier de l'identité du titulaire de l'attestation. Cela a été demandé dans certains comités ou ligues à l'occasion d'une demi-finale de championnats de France cadets.

RAPPEL :

- Les Passeports « Jeunes » ne sont autorisés qu'en Benjamins et Minimes.

**Le passeport adulte est obligatoire à partir de CADETS**

- **A partir de la catégorie cadet**
- Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

**\* LICENCES :**

- A défaut de timbre licence, il est possible de le remplacer par une attestation de licence imprimable sur l'extranet fédéral (dans l'onglet licences)
- En cas de problème de licence pour la saison en cours (demande de licences bloquée sur l'extranet, le club pourra justifier de la prise de licence du judoka en présentant à la pesée ou aux membres de l'organisation le bordereau correspondant à la demande de licence du judoka. Ce bordereau est accessible par le lien « historique des bordereaux » situé sous le « panier licences » sur l'extranet fédéral.

**\*\* CERTIFICAT MEDICAL (depuis le 01/09/2017) :**

Afin de simplifier le contrôle des passeports et par la même pour un gain de temps, c'est le dirigeant du club en charge de la prise de licence qui prend la responsabilité de la vérification et atteste que le judoka dont il prend la licence :

- est en possession d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo en compétition de moins d'un an pour la saison complète
- ou qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire et qu'il a un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo en compétition de moins de 3 ans.

## CONSIGNES A TRANSMETTRE AUX JUDOKAS (SURTOUT LES PLUS JEUNES QUI N'ONT PAS L'HABITUDE DES PESEES) et éventuellement à leurs parents:

- le respect des horaires de pesées envoyées par circulaire est indispensable. Tout retard pourrait se solder par une impossibilité de participer. Toujours prévoir d'arriver 5-10 minutes avant le début de la pesée.
  - 
  - Le passeport sportif en règle est obligatoire, il fait office de pièce d'identité indispensable, tout comme on doit avoir une carte d'identité ou un passeport en cours de validité pour prendre l'avion. Sans ce passeport sportif, impossible de participer.
  - La pesée et le contrôle du passeport sportif est tout aussi important que le reste de la compétition. C'est l'endroit où l'on doit commencer à être le plus sérieux possible et concentré, afin que les organisateurs puissent peser les judokas dans de bonnes conditions et surtout les inscrire dans la catégorie de poids correspondant au poids affiché sur la balance, et éventuellement tenir compte des 100 grammes de tolérance si le compétiteur est limite au poids.
  - Les salles de pesée sont réservées uniquement aux judokas et aux membres de l'organisation, et éventuellement aux professeurs concernés par un ou des judokas qui se pèsent. Les salles de pesées étant petites et les couloirs étroits, les parents n'y seront pas acceptés pour des raisons évidentes de sécurité.
- 1- Le judoka doit se rendre à la pesée avec son sac de judo et son passeport sportif
  - 2- Avant de faire la queue avec son passeport sportif pour le contrôle du poids et la validation de l'inscription à la compétition, se mettre en sous-vêtement de manière à être le plus léger possible et se retrouver dans la catégorie de poids lui correspondant, le judogi pesant entre 500g à 1 kg pour les enfants. Cela évitera ainsi de se retrouver dans une catégorie de poids plus lourde (ce qui réduit les chances de podium) et de perdre du temps avec le déshabillage devant la balance.
  - 3- La catégorie de poids sera annoncée au judoka juste après sa pesée.
  - 4- Le judoka n'a plus que se mettre en judogi, sortir de la salle de pesée en vérifiant bien qu'il n'oublie rien (passeport sportif, chaussures vêtements, ...), et retrouver ses parents à l'endroit prévu en attendant le début de la compétition (salut collectif, échauffement, appel des judokas par catégories de poids, début des combats, ...)
  - 5- EN cas d'erreur sur la catégorie de poids dans laquelle on l'appelle, le judoka doit le signaler **aussitôt** à son accompagnant ou un membre de l'organisation.